



Electricité en Lotissement

Par **Chti56**, le **07/10/2008** à **16:01**

Bonjour,

Je suis président de l'association gérant le lotissement où j'habite.

Actuellement j'ai le soucis suivant:

le lotisseur a installé des candélabres sur la voirie du lotissement mais n'a pas fait installer le poste d'alimentation sur lequel devront être reliés ces candélabres pour avoir de l'éclairage dans notre lotissement.

Nous pensions (tous les co-propriétaires) que la pose de ce poste d'alimentation était compris dans le prix auquel nous avons acheté nos terrains...

Le lotisseur (situé à La Chapelle/ Erdre) prétend que cette installation est à notre charge !!

Bien sûr nous ne sommes pas d'accord...

Cela va faire le 3ème Hiver pendant lequel le lotissement risque de ne pas être éclairé... et cela commence à être pénible...

Avant que je n'entame des démarches juridiques vaines (?), quelqu'un pourrait-il m'éclairer (c'est le moment de le dire) sur ce point ??

Est-ce vraiment aux co-lotis de prendre en charge cette installation ?

Merci d'avance pour toute réponse.